



18 200 Normands font partie des très hauts revenus en 2017

En 2017, la Normandie compte 18 200 personnes à très hauts revenus, faisant partie des 1 % des personnes les plus riches de France. Leur revenu initial est 6,4 fois plus élevé que celui de la moyenne des Normands et leurs sources de revenus sont plus diversifiées. Ils perçoivent 4,0 % de la masse totale des revenus mais acquittent 8,5 % des impôts régionaux. Concentrés notamment sur le littoral et autour des plus grosses communes, ils sont généralement plus âgés que les autres ménages normands et vivent plus souvent en couple, sans enfant.

Thibaut Louza, Caroline Poupet, Insee

En 2017, 18 200 Normands font partie des très hauts revenus (THR), au sens où ils figurent parmi les 1 % les plus riches de la population française. Ces personnes appartiennent à des ménages dont le revenu initial est supérieur ou égal à 108 700 € par an et par unité de consommation (UC; *définitions*). Ce seuil correspond à un revenu mensuel de 9 100 € pour une personne seule et de 13 600 € pour un couple sans enfant.

Les très hauts revenus sont particulièrement concentrés en Île-de-France qui regroupe 43 % de ces personnes contre 19 % de la population française. Ils sont sous-représentés en Normandie, comme dans la majorité des régions de province. La région regroupe en effet 2,8 % des très hauts revenus contre 5,0 % de l'ensemble de la population nationale.

Les très hauts revenus gagnent six fois plus que la moyenne des Normands

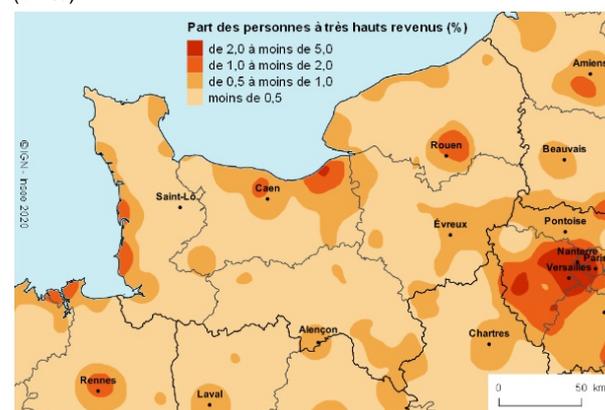
En 2017, la moitié des Normands à très hauts revenus gagnent plus de 141 000 € par an, soit 6,4 fois plus que le revenu initial médian par UC de l'ensemble de la population régionale. 10 % d'entre eux touchent plus de 249 000 € par an.

Bien qu'ils ne représentent que 0,6 % de la population normande, les THR captent 4,0 % de la masse totale des revenus initiaux. Mais ils contribuent également davantage aux impôts (8,5 % de la masse totale). De ce fait, après prise en compte des phénomènes de redistribution, leur niveau de vie (*définitions*) est inférieur de 27 % à leur revenu avant impôts et prélèvements sociaux.

hauts revenus dans leur population se trouvent fréquemment le long du littoral (*figure 1*), en particulier sur la côte fleurie dans le Calvados et sur la côte ouest de la Manche, ou en périphérie des communes les plus importantes, notamment au nord-ouest de Caen et au nord-est de Rouen. La Seine-Maritime, département le plus peuplé de la région, est également celui où réside le plus de THR. Mais c'est dans le Calvados que la concentration des très hauts revenus est la plus élevée : 26 % des THR y résident contre seulement 21 % des Normands. Caen est d'ailleurs la ville normande où habite le plus grand nombre de THR, devant Rouen et Le Havre, qui sont pourtant plus peuplées.

1 Une forte concentration de très hauts revenus sur le littoral du Calvados

Part de la population des très hauts revenus (données lissées) (en %)



Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : Rayon de lissage de 15 km sur des carreaux de 1 km de côté

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017

Des sources de revenus plus diversifiées

Les très hauts revenus ont des sources de revenus plus diversifiées que le reste de la population normande (figure 2). Les revenus d'activité constituent leur principale ressource, comme pour le reste de la population (respectivement 62 % et 64 % de la masse du revenu initial). Mais ces revenus proviennent plus fréquemment d'activités non salariées (27 % contre 4 %), un phénomène plus prononcé en Normandie que dans l'ensemble de la France de province. Après les revenus d'activité, les revenus du patrimoine apparaissent comme la seconde source de rémunération des THR (28 % de la masse du revenu initial), alors que ce sont les pensions, retraites et rentes pour les autres ménages normands (30 %).

Les revenus du patrimoine représentent même la principale source de revenu pour un quart des ménages THR, ce n'est le cas que pour 4 % des ménages normands hors THR.

Les personnes à très hauts revenus, plus âgées et plus souvent en couple

Plus de la moitié des référents fiscaux des ménages à très hauts revenus (53 %) ont 60 ans ou plus, contre 42 % des ménages normands hors THR (figure 3). Cet écart est plus élevé en Normandie qu'en province. La hausse des revenus d'activité et l'accumulation de patrimoine à revenu potentiel sont des processus qui s'étendent tout au long de la vie ; la part plus élevée de ménages âgés parmi les THR traduit en partie cette progression. Par ailleurs, près de 70 % des THR vivent en couple contre seulement un peu plus de la moitié des ménages normands hors THR. Les ménages à très hauts revenus étant plus âgés, les couples sans enfant sont particulièrement sur-représentés parmi ceux-ci (41 % des ménages contre 26 % pour les ménages hors THR).

Les ménages THR sont également très largement propriétaires de leur logement : 91 % contre 60 % des ménages normands hors THR.

1 400 Normands parmi les personnes très aisées

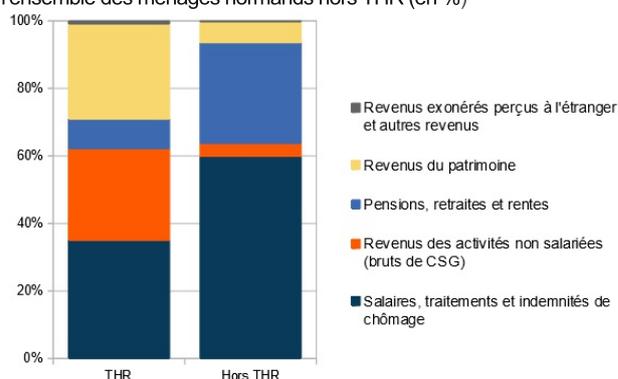
Parmi les personnes à très hauts revenus, on peut distinguer les personnes « très aisées », soit les 0,1 % les plus riches au niveau national. En 2017, ces personnes font partie d'un ménage dont le revenu initial annuel est supérieur à 268 400 € par UC, ce qui correspond à 22 400 € par mois pour une personne seule.

En Normandie, 1 400 personnes sont très aisées, soit 2,2 % des personnes très aisées de France. Elles représentent 0,7 % de la masse totale des revenus des ménages et parmi elles, une sur dix perçoit un revenu annuel de plus de 600 000 €.

Comme pour les personnes à très hauts revenus, les revenus d'activité représentent la majorité de la masse du revenu initial des personnes très aisées (55 %). Les revenus du patrimoine constituent, en revanche, une part bien plus importante du revenu total (39 % contre 28 %). Par ailleurs, les référents fiscaux de ces ménages sont encore plus âgés, 58 % d'entre eux ayant au moins 60 ans. ■

2 Les ressources des personnes à très hauts revenus : plus fréquemment issues d'activités non salariées et de revenus du patrimoine

Répartition des composantes du revenu initial des THR normands et de l'ensemble des ménages normands hors THR (en %)



Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

3 Près de 70 % des THR vivent en couple

Caractéristiques des ménages à très hauts revenus par rapport à l'ensemble des ménages hors THR en Normandie, en province et en France (en %)

	Normandie		Province		France	
	THR	Ensemble des ménages fiscaux hors THR	THR	Ensemble des ménages fiscaux hors THR	THR	Ensemble des ménages fiscaux hors THR
Tranche d'âge du référent fiscal						
Moins de 40 ans	5,1	23,0	6,7	22,9	7,8	23,9
40-49 ans	13,2	17,1	14,9	17,5	16,9	18,0
50-59 ans	28,4	18,4	27,9	18,5	27,1	18,7
60 ans ou plus	53,3	41,5	50,4	41,1	48,2	39,4
Type de ménage						
Homme seul	14,7	14,1	14,9	14,7	14,9	14,7
Femme seule	9,7	19,7	9,8	19,7	10,9	19,8
Couple sans enfant	40,9	26,1	40,1	25,3	37,1	24,0
Couple avec enfant	28,1	26,8	28,2	26,3	29,9	26,5
Famille monoparentale	4,2	10,4	4,2	10,6	4,4	11,0
Ménage complexe	2,4	2,9	2,8	3,4	2,8	4,0
Statut d'occupation du logement						
Propriétaire	91,5	59,6	89,7	61,0	85,6	58,4
Locataire	8,5	40,4	10,3	39,0	14,4	41,6

Champ : Ensemble France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Définitions

Le **revenu initial** est le revenu perçu avant toute imposition directe (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine (y compris imputés), nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Les **unités de consommation** sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus :

- « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », Insee Focus n°192, mai 2020
- Cazenave-Lacrouts M-C., dossier « Les très hauts revenus en 2015 » Insee Références « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2018
- Brendler J., « Moins d'inégalités de revenu et une pauvreté contenue en Normandie », Insee Analyses Normandie, n°37, novembre 2017

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Josellier
02 35 52 49 17

Crédit photo :
©H.Sentucq-panoram-art.com

ISSN : 2493-7339
© Insee 2020

